

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE
(Résolutions des administrateurs)
(Païement en argent)

..... (Dénomination sociale)
RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE

ATTENDU QUE les activités de l'entreprise ont permis de réaliser un bénéfice d'exploitation au cours de l'exercice financier terminé le (Date);

ATTENDU QU'une partie de ce bénéfice n'est pas requis pour les activités de la Société;

ATTENDU QUE la Société souhaite distribuer une partie de ce bénéfice par voie de dividende;

ATTENDU QU'un tel dividende ne doit pas entamer le capital de la Société ou compromettre sa solvabilité, tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a l'autorité requise pour déclarer un dividende;

IL EST RÉSOLU:



© edilex inc. www.edilex.com